



Issy-les-Moulineaux, le 13 novembre 2015

**RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 30 SEPTEMBRE 2015**

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2015 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 13 novembre 2015 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <http://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/relations-investisseurs/informations-reglemtees/> (rubrique : Rapport sur la qualité des actifs).